

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 626 552**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **88 01123**
⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 47/14.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 1^{er} février 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOP « Brevets » n° 31 du 4 août 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 87 11062 pris le 4 août
1987.

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : KERPLAS S.N.C. — FR.

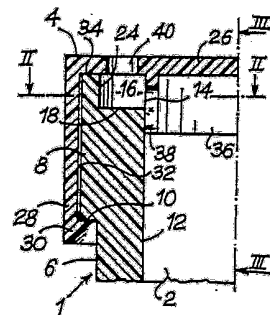
⑦2 Inventeur(s) : Pierre Belmont.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Lavoix.

⑤4 Récipient comportant un bouchon rotatif avec un bec verseur.

⑤7 Flacon comportant un goulot 2 sur lequel est encliqueté
un bouchon 4. Le bouchon comporte un manchon coopérant
avec la face interne 12 du goulot et pourvu d'une entaille 38.
Celle-ci, par rotation, est mise en communication avec une
chambre 16 formée dans la paroi du goulot ou du bouchon. La
rotation du bouchon permet également de faire communiquer
l'extérieur et la chambre par l'intermédiaire d'un trou de verse-
ment 40 prévu dans la paroi transversale 26 du bouchon.



FR 2 626 552 - A2

1.

Le présent certificat d'addition concerne un récipient comportant un bouchon monté rotatif autour de l'axe du goulot.

5 Selon la demande de brevet principal n° FR 87 11 062, ce récipient comporte un flacon possédant un goulot muni de moyens de fixation externes et d'un orifice de sortie, un bouchon possédant une jupe entourant le goulot et coopérant avec les moyens de fixation pour empêcher une translation du bouchon parallèlement à l'axe du goulot, le bouchon possédant en outre un trou de versement traversant sa paroi transversale et muni éventuellement d'un bec verseur, le bouchon étant monté rotatif autour de l'axe du goulot pour être amené dans une position d'ouverture dans laquelle le trou du versement du bouchon communique avec l'orifice de sortie du goulot.

15 L'orifice de sortie du goulot est un orifice latéral situé à proximité du bord supérieur de celui-ci. Le bouchon comporte un manchon de guidage en rotation relié à la jupe par une paroi transversale, en contact avec la paroi interne du goulot, une entaille latérale étant formée dans le manchon qui peut être amenée en vis-à-vis de l'orifice de sortie du goulot dans la position ouverte, et le flacon comporte une chambre qui par rotation du bouchon est mise en communication avec l'intérieur du flacon par l'intermédiaire de l'orifice de sortie du goulot et de l'entaille, avec l'extérieur par l'intermédiaire du trou de versement.

25 30 La chambre est délimitée par des ailettes et des parois latérales solidaires du goulot ou de la paroi interne de la jupe du bouchon.

Un tel mode de réalisation complique la fabrication des différents éléments et entraîne un coût élevé sans pour autant assurer une étanchéité parfaite

et fiable.

Le présent certificat d'addition a donc pour but de réaliser une chambre étanche dont l'étanchéité soit améliorée et plus fiable sans accroître le coût.

5 A cet effet, le présent certificat d'addition, a pour objet un flacon possédant un goulot muni d'un orifice de sortie, un bouchon comportant une jupe cylindrique entourant le goulot et munie de moyens de fixation pour empêcher une translation du bouchon pa-
10 rallèlement à l'axe du goulot, une paroi transversale comportant un trou de versement et en appui sur l'ex-
trémité ouverte du goulot et un manchon en contact avec la face interne du goulot pour guider le bouchon en rotation autour de l'axe du goulot entre une posi-
15 tion fermée et une position ouverte dans laquelle le trou de versement prévu dans la paroi transversale du bouchon est en vis-à-vis de l'orifice de sortie du goulot, selon la revendication 1 de la demande de brevet principal, caractérisé en ce que :

20 - l'orifice de sortie du goulot est un orifice latéral situé à proximité de l'extrémité ouverte du goulot;

- le manchon comporte une entaille latérale pouvant être amenée en vis-à-vis de l'orifice de sor-
25 tie du goulot;

- une chambre est agencée dans une zone annulaire délimitée radialement par la face interne du goulot et une partie de face interne de la jupe adja-
cente à la paroi transversale du bouchon, ladite cham-
30 bre ayant une paroi de fond située en-dessous de l'orifice de sortie du goulot et une paroi supérieure constituée par la paroi transversale du bouchon, la chambre étant prévue pour communiquer d'une part avec l'intérieur du flacon lorsque l'entaille du manchon

est en vis-à-vis de l'orifice de sortie du goulot et d'autre part avec le trou de versement prévu dans la paroi transversale du bouchon.

Salon d'autres caractéristiques :

5 - la chambre comporte une paroi de fond et des parois latérales venues de matière avec l'un des éléments du flacon;

10 - ledit un des éléments du flacon est constitué par la paroi du goulot et la chambre débouche sur la face interne du goulot;

- l'entaille et le trou de versement sont situés sensiblement dans un plan axial commun;

- l'entaille et le trou de versement sont situés dans des plans axiaux distincts;

15 - ledit un des éléments du flacon est constitué par la jupe du bouchon et la chambre débouche sur la face interne de la jupe et communique avec le trou de versement;

20 - le flacon comporte au moins une autre chambre.

La présente addition sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre en se référant aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple et sur lesquels :

25 - la Figure 1 représente une vue partielle en coupe axiale d'un récipient selon l'invention en position ouverte;

- la Figure 2 est une vue en coupe selon l'axe II-II de la Figure 1;

30 - la Figure 3 est une vue partielle du bouchon en coupe selon l'axe III-III de la Figure 1;

- la Figure 4 est une vue analogue à la Figure 3 représentant un autre mode de réalisation du bouchon;

- la Figure 5 est une vue analogue à la Figure 1 représentant un autre mode de réalisation de la chambre.

5 Sur les Figures 1 et 2, un récipient 1 est représenté partiellement. Il comporte un goulot 2 ayant une extrémité ouverte obturée par un bouchon 4.

10 La face externe 6 du goulot 2 comporte une partie 8 de diamètre plus important et située à la partie du goulot adjacente à l'extrémité ouverte de celui-ci, créant ainsi un épaulement 10.

15 La face interne 12 du goulot 2 comporte un orifice de sortie 14 situé à proximité de l'extrémité ouverte du goulot et communiquant avec une chambre 16. Cette chambre 16 ménagée dans la paroi du goulot 2 débouche sur la face interne 12 du goulot 2.

20 La chambre 16 est délimitée par une paroi de fond 18 située au-dessous de l'orifice de sortie 14, deux parois latérales 20 et 22 et une paroi circulaire 24. Les autres côtés de la chambre sont ouverts et constituent d'une part l'orifice de sortie 14 du goulot 2 et d'autre part une partie de l'extrémité ouverte de celui-ci.

25 Le bouchon 4 est constitué d'une manière habituelle d'une paroi transversale 26 et d'une jupe 28 comme on peut le voir sur les Figures 1 et 3.

30 L'extrémité libre de la jupe comporte un rebord 30 faisant saillie sur la face interne 32 de la jupe. Ce rebord 30 est destiné à encliqueter le bouchon 4 sur l'épaulement 10 du goulot de manière à créer un contact étanche entre la paroi transversale 26 du bouchon et la face d'extrémité 34 du goulot 2 (voir Figure 1).

La paroi transversale 26 constitue ainsi la paroi supérieure de la chambre 16.

Un manchon 36 venu de matière avec la paroi transversale 26 du bouchon 4 s'étend parallèlement à la jupe 28 et dans la même direction.

5 Ce manchon 36 est destiné à coopérer de manière étanche avec la face interne 12 du goulot 2 afin de centrer le bouchon 4 sur le goulot 2 et former un palier pour la rotation du bouchon autour de l'axe du goulot.

10 Le bouchon est ainsi monté rotatif autour de l'axe du goulot.

Le manchon 36 comporte une entaille 38 dont un exemple est représenté sur la Figure 3.

15 Le bouchon comporte également un trou de versement 40 traversant la paroi transversale 26 qui, par rotation du bouchon autour de l'axe du goulot, peut être mis en communication avec la chambre 16.

20 Sur la Figure 3, le trou de versement 40 et l'entaille 38 sont situés sensiblement dans un plan axial commun X-X, ce qui permet de mettre la chambre 16 en communication simultanément avec l'intérieur du flacon et le milieu environnant.

25 Sur la Figure 4, on a représenté une variante dans laquelle aucun plan axial ne rencontre à la fois l'entaille 38 et le trou de versement 40. L'entaille 38 et le trou de versement 40 sont situés dans des plans axiaux distincts. Dans cette variante, la chambre 16 peut être mise en communication soit avec l'intérieur du flacon, soit avec le milieu environnant mais jamais simultanément avec les deux.

30 Sur la Figure 5, on a représenté un récipient dans lequel la chambre 16 est réalisée dans l'épaisseur de la jupe. La chambre 16 est en communication permanente avec le milieu environnant par l'intermédiaire du trou de versement 40 de la paroi

supérieure 26 du bouchon 4. La chambre 16 comporte une face ouverte destinée à venir en vis-à-vis de l'orifice de sortie 14 du goulot 2 lorsque par rotation l'entaille 38 est mise en vis-à-vis dudit orifice de sortie 14. Dans cette position, représentée sur la Figure 5, la chambre 16 est en communication simultanément avec l'intérieur du flacon et le milieu environnant.

La chambre 16 peut être réalisée dans la masse du goulot ou du bouchon selon une forme différente de celle représentée, en particulier pour simplifier, par exemple, la réalisation du moule.

On a ainsi réalisé un récipient comportant une chambre située dans la masse du goulot ou du bouchon et dont la construction est simple tout en assurant une étanchéité efficace et fiable.

On peut prévoir par exemple un bec verseur ou tout autre moyen d'évacuation relié au trou de versement, ainsi que d'autres variantes pour la forme et le dimension de l'entaille ou autres éléments de l'invention.

Une ou plusieurs autres chambres peuvent être prévues.

REVENDEICATIONS

1 - Flacon (1) possédant un goulot (2) muni d'un orifice de sortie (14), un bouchon (4) comportant une jupe (28) cylindrique entourant le goulot et munie de moyens de fixation (30) pour empêcher une translation du bouchon parallèlement à l'axe du goulot, une paroi transversale (26) comportant un trou de versement (40) et en appui sur l'extrémité ouverte du goulot et un manchon (36) en contact avec la face interne (12) du goulot pour guider le bouchon en rotation autour de l'axe du goulot entre une position fermée et une position ouverte dans laquelle le trou de versement (40) prévu dans la paroi transversale du bouchon est en vis-à-vis de l'orifice de sortie (14) du goulot, selon la revendication 1 de la demande de brevet principal, caractérisé en ce que :

- l'orifice de sortie (14) du goulot est un orifice latéral situé à proximité de l'extrémité ouverte (25) du goulot;

- le manchon (36) comporte une entaille (38) latérale pouvant être amenée en vis-à-vis de l'orifice de sortie (14) du goulot;

- une chambre (16) est agencée dans une zone annulaire délimitée radialement par la face interne (12) du goulot et une partie de face interne (32) de la jupe (28) adjacente à la paroi transversale (26) du bouchon, ladite chambre (16) ayant une paroi de fond (18) située en-dessous de l'orifice de sortie (14) du goulot et une paroi supérieure constituée par la paroi transversale (26) du bouchon, la chambre (16) étant prévue pour communiquer d'une part avec l'intérieur du flacon lorsque l'entaille (38) du manchon est en vis-à-vis de l'orifice de sortie (14) du goulot et d'autre part avec le trou de versement (40) prévu dans la pa-

roi transversale (26) du bouchon.

5 2 - Flacon suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la chambre comporte une paroi de fond (18) et des parois latérales venues de matière avec l'un des éléments du flacon.

3 - Flacon suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit un des éléments du flacon est constitué par la paroi du goulot et la chambre (16) débouche sur la face interne du (12) goulot.

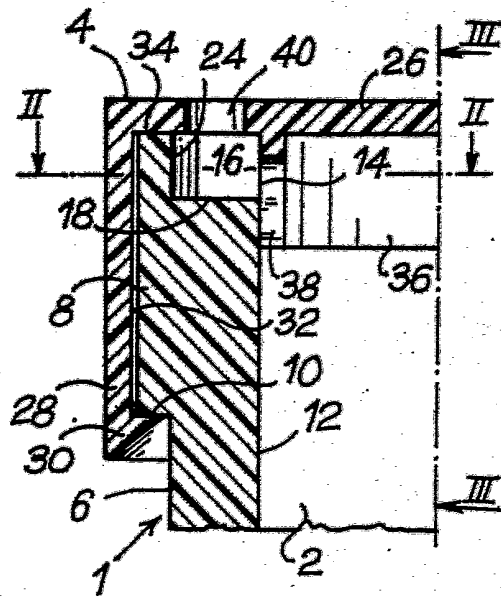
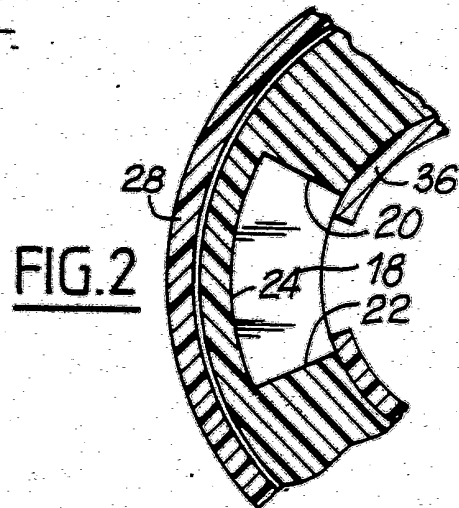
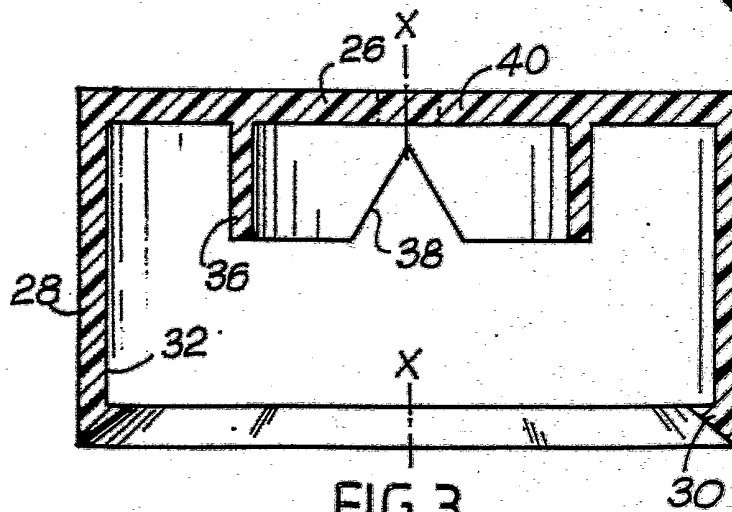
10 4 - Flacon suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'entaille et le trou de versement sont situés sensiblement dans un plan axial commun.

15 5 - Flacon suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'entaille et le trou de versement sont situés dans des plans axiaux distincts.

20 6 - Flacon suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit un des éléments du flacon est constitué par la jupe (28) du bouchon et la chambre débouche sur la face interne (32) de la jupe et communique avec le trou de versement (40).

25 7 - Flacon suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une autre chambre.

1 / 2

FIG. 1FIG. 2FIG. 3

2/2

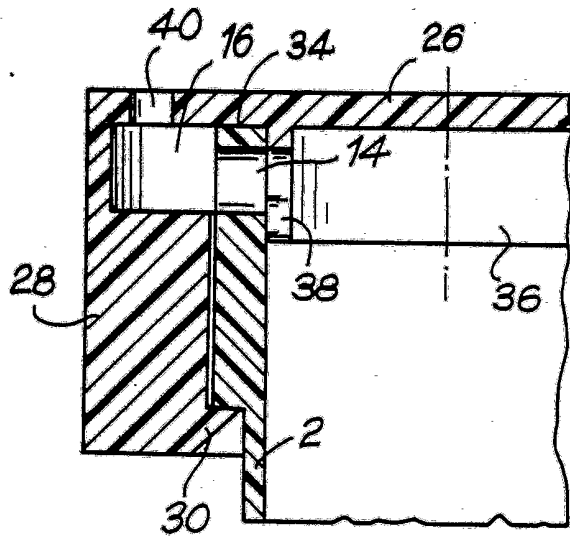


FIG. 5

FIG. 4

